

**ARRETE DU MAIRE
NUMERO 2024-53**

Le Maire de Tinquex,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par la Direction de l'eau et de l'assainissement du Grand Reims concernant des travaux de sondage sous trottoirs sur le réseau EU au n°10 Grande rue à Tinquex,

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux, de réglementer temporairement le stationnement et la circulation dans ce secteur,

A R R E T E

ARTICLE 1 : A compter du 26 février 2024 et jusqu'au 30 avril 2024 de 8h00 à 17h00, la Direction de l'eau et de l'assainissement du Grand Reims et l'entreprise EHTP réaliseront des travaux de sondage sous trottoirs sur le réseau EU au n°10 Grande rue à Tinquex. Le stationnement sera strictement interdit à hauteur des travaux. La chaussée sera rétrécie et la circulation sera alternée manuellement. La vitesse dans ce secteur sera limitée à 30 km/h. Le cheminement des piétons sera dévié et leur sécurité devra être assurée. L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

ARTICLE 2 : Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

ARTICLE 3 : La Direction de l'eau et de l'assainissement du Grand Reims et l'entreprise EHTP seront responsables, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

ARTICLE 4 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Notamment tout véhicule constaté en stationnement irrégulier, abusif, gênant ou dangereux sur voie publique, pourra être mis en fourrière.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
L'entreprise SUEZ pour le ramassage des déchets ménagers,
La Direction de l'eau et de l'assainissement,
L'entreprise EHTP.

Fait à Tinquex le 23 février 2024.

Le Maire,

